

Domaine Public

Le 27 février 2023

ARRETE TEMPORAIRE N° 101/2023

Code Voie : 1058-1150
Rue Sainte Elisabeth
Boulevard Auguste Gaudin

Le Maire de la ville de BASTIA,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2211-1 et L2213-1 à L2213-6-1

Vu le Code de la route,

Considérant la demande en date du 21/02/2023 de l'entreprise **GLOBAL SERVICE** qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de ravalement de façade sis 1 boulevard Auguste Gaudin.

ARRETE

Article 1 : Les prescriptions du présent arrêté entrent en application du **28/02/2023 à 07h00 au 28/07/2023 à 17h00**.

Article 2 : Le demandeur est autorisé à installer un échafaudage sur une longueur 40 ml de **sis 1 boulevard Auguste Gaudin**.

Article 3 : Le stationnement est interdit **rue Sainte Elisabeth** sur une longueur de 10 ml (2 places) aux endroits délimités par le demandeur.

Article 4 : Le stationnement des véhicules contrevenant aux prescriptions du présent arrêté, est réputé gênant, conformément à l'article R. 417- 10 du code de la route.

Article 5 : La signalisation temporaire relative à cette réglementation sera mise en place au minimum 48h00 avant sa date d'effet par le demandeur, qui est et demeure, entièrement responsable de tous les incidents ou accident qui pourraient survenir du fait de son chantier.

Article 6 : La présente autorisation est délivrée en contre partie du paiement par le pétitionnaire des droits prévus par la délibération du Conseil Municipal en date du 19 décembre 2017 fixant les tarifs d'occupation du domaine public. Soit une redevance d'un montant de **2130,00 Euros**.

Article 7: Monsieur le directeur général des services de la ville de Bastia, Monsieur le directeur Départemental de la sécurité publique de Haute-Corse, Madame la directrice de la police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Maire et par délégation
L'Adjointe déléguée

Linda PIPERI



Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif de Bastia peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr



FACTURE n° 0230000300010

01/01/2023 -> 31/12/2023

Mairie de Bastia
Avenue Pierre GIUDICELLI
20410 Bastia Cedex
Tel : 04.95.55.97.24

GLOBAL SERVICE
17 rue Cesar Campinchi
20200 Bastia

Facture du 27/02/2023
A régler avant le 31/07/2023

Dénomination	Quantité*	P.Unitaire	P.Total
Chantier			
Platelage Aerien (ml/forfait) <i>Longueur 20,00 * Nombre de Jours 150,00 - Période : 28/02/2023 - 28/07/2023</i>	3 000,00	0,38	1 140,00
Surface : Sup ou egale 1 Mois, Supérieur 10 m² (m²/forf... <i>Surface 20,00 * Nombre de Jours 150,00 - Période : 28/02/2023 - 28/07/2023</i>	3 000,00	0,33	990,00
Total (En Eur) :			2 130,00

(*) Quantite arrondie au centieme superieur

Talon à joindre au règlement

REDEVABLE : GLOBAL SERVICE
N° FACTURE : 0230000300010



DATE : 27/02/2023
SOMME DUE: 2130,00 €

Regisseur du Domaine Public
Mairie de Bastia
Avenue Pierre Giudicelli
20410 BASTIA Cedex